

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 23 FEVRIER 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gérard CAPBLANQUET, Maire.

**Présents** : BONTE Maryse, COMPAN Franck, DOUSSIN Christophe, CAPBLANQUET Gérard, ROUANET Claudie, TOURNIER Joël.

**Absents excusés** : AGBOTON Anicet, AMBROSI Sébastien, DURANT Sandrine, GOSSET Aurélie

**Date de la convocation** : 18/02/2017

**Secrétaire de séance** : COMPAN Franck

## **Ordre du Jour** :

- 1 – Biens sans maître : incorporation au patrimoine communal
- 2 – Désignation d'un représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Cœur de Garonne (3CG)
- 3 – Contrat de territoire avec le Conseil Départemental : confirmation des dossiers
- 4 – Rénovation énergétique mairie, salle des fêtes, bibliothèque : examen des devis
- 5 – Reclassement des agents municipaux
- 6 – Commissions thématiques de la Communauté de Communes
- 7 – Date du repas
- 8 – Bulletin annuel
- 9 – Informations diverses
- 10 – Questions diverses

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de rajouter à l'ordre du jour :

- Devis horloge église
- Confirmation de création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

Ce qui est immédiatement accepté par les membres présents.

## 1 – Biens sans maître : incorporation au patrimoine communal

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux de l'arrêté préfectoral de la Haute-Garonne en date du 25 mai 2016 fixant la liste des immeubles susceptibles d'être incorporés, en tant que bien présumé sans maître, dans le patrimoine communal.

Pour la commune de Marignac-Lasclares, la parcelle A 164 est désignée comme bien sans maître.

A l'expiration du délai légal de six mois à partir de la dernière des mesures de publicité, Monsieur le Maire confirme qu'aucun propriétaire ou ayant-droit ne s'est manifesté.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée, d'intégrer ladite parcelle dans le patrimoine communal.

Après discussion, les conseillers municipaux décident d'accepter la proposition de Monsieur le Maire et ainsi d'incorporer la parcelle A 164 dans le patrimoine communal.

*Délibération n°02/17*

## 2 – Désignation d'un représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Cœur de Garonne (3CG) :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Communauté de Communes demande la désignation d'un délégué, choisi parmi les conseillers municipaux, à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ; il rappelle que la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation du montant de la charge financière dévolue à l'EPCI, du fait des compétences transférées par les communes membres.

Après discussion, Monsieur Anicet AGBOTON est nommé représentant de la commune de Marignac-Lasclares à la CLECT de la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

*Délibération n°03-17*

## 3 – Contrat de territoire avec le Conseil Départemental : confirmation des dossiers

Monsieur le Maire présente aux conseillers les travaux à effectuer sur les différents bâtiments communaux, pour l'année 2017 qui ont été validés dans le programme de l'ADAP, et qui sont inscrits au « contrat de territoire » du Conseil Départemental.

Les travaux prévus se répartissent ainsi : changement du chauffage de la salle des fêtes, mise aux normes accessibilité de la mairie, mise aux normes accessibilité de la bibliothèque, mise aux normes accessibilité de la salle des fêtes.

Le coût total estimatif de ces travaux s'élève à 47 380 € HT

Après discussion, les conseillers municipaux donnent un avis favorable à l'exécution de ces travaux, acceptent les devis fournis, confirment l'inscription de ces travaux au programme « contrat de territoire » auprès du Conseil Départemental et mandatent Monsieur le Maire afin de signer tout document relatif à la demande de subvention.

*Délibérations n°04-17, 05-17 et 06-17*

## 4 – Rénovation énergétique mairie, salle des fêtes, bibliothèque : examen des devis

Monsieur le Maire présente aux conseillers les différents devis concernant l'amélioration et la rénovation énergétique des différents bâtiments communaux ; il est convenu que des travaux sont nécessaires et doivent être effectués.

Les conseillers municipaux décident de demander des subventions les plus élevées possibles pour ce genre de travaux.

*Délibérations n° 11 à 13-17*

## 5 – Reclassement des agents municipaux :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux qu'un reclassement des agents territoriaux est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ; il est donc nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité ou la majorité :

- adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Emploi (définir le poste)	Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/16	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/01/17	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>			
- poste de secrétaire de mairie	- adjoint administratif territorial 1 <sup>ère</sup> classe	- adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 15h
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>			
- agent technique polyvalent	- adjoint technique territorial 1 <sup>ère</sup> classe	- adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 20h

- autorise M le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

*Délibération n°7-17*

#### 6 – Commissions thématiques de la Communauté de Communes :

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée délibérante que les commissions thématiques de la Communauté de Communes Cœur de Garonne sont ouvertes aux conseillers municipaux ; un tableau d'inscription est présenté à chaque conseiller.

#### 7 – Date du repas :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer une date pour le repas annuel du conseil ; après discussion, la date choisie est le 18 mars 2017 et Mme GOSSET Aurélie se charge de l'organisation.

#### 8 – Bulletin annuel :

Les conseillers municipaux établissent l'édito du prochain bulletin annuel.

#### 9 – Devis Horloge de l'église :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale un devis de l'entreprise campanaire BODET, concernant le remplacement de l'horloge de l'église, devenue vétuste et hors d'usage. Le coût total s'élève à 2 508.50 € HT (soit 3 010.20 € TTC).

Monsieur le Maire propose de demander une subvention la plus élevée possible auprès du conseil régional Occitanie.

Après discussion, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité :

- de procéder au remplacement de l'horloge de l'église, devenue hors d'usage ;
- d'accepter le devis de l'entreprise campanaire BODET pour un montant de 2 508.50 € HT ;
- de demander une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ;
- de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

*Délibérations n°8-17 et 09-17*

#### 10 - Confirmation de création de poste d'adjoint administratif à temps non complet :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 08 décembre 2016, la création d'un poste administratif territorial à temps non complet (6 heures hebdomadaires) a été proposé et validé dans le cas où il n'était pas possible de pourvoir à cet emploi par le biais de l'intercommunalité.

Le recours à l'intercommunalité n'étant pas possible du fait de la fusion récente, monsieur le Maire propose à l'assemblée de confirmer cette création de poste au vu de l'accroissement régulier du travail administratif.

Après discussion, les conseillers municipaux acceptent la proposition de Monsieur le Maire et confirment la création d'un poste administratif territorial à temps non complet (6 heures hebdomadaires).

*Délibération n°14-17*

#### 11 – Informations diverses :

\*Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de la station d'épuration au lieu-dit « Les Arrougès » ; il est nécessaire de réaliser une étude de sol pour l'implantation de ladite station d'épuration, prévue le lundi 27 février 17.

\*Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les peupliers qui longent la Louge ont été coupés par une entreprise spécialisée, dont la recette s'élève à 1 220 €. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réfléchir sur la replantation de cet endroit.

\*Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers que les deux radars pédagogiques sont arrivés ; il demande à l'assemblée de réfléchir sur le lieu de leur implantation.

#### 12 – Questions diverses :

Il est fixé par l'ensemble des membres la date du 11 mars pour la « journée nature » : une information municipale sera publiée en ce sens.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux que le conseil municipal réservé pour le PLU aura lieu le 15 mars 2017 à la mairie à 21h.

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,  
La séance est levée à 22h00  
Pour copie conforme